

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

20/07/2017

Dossier complet le :

20/07/2017

N° d'enregistrement :

2017-005360

1. Intitulé du projet

Création d'une voie verte sur l'ancienne voie du chemin de fer CDF

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat Mixte de la Ligne Verte des Cévennes

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. André DELEUZE

RCS / SIRET

2 0 0 | 0 3 6 | 5 0 7 | 0 0 0 1 | 6

Forme juridique

EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
6 - c. 47 - a.	Construction d'une voie verte de 50km Défrichement d'une surface de 0.9 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation d'une voie verte sur la plateforme d'un ancien chemin de fer entre Florac et Saint Cécile d'Andorge (Parcours accessible aux piétons et cyclistes sur l'ensemble du tracé. Accessibilité aux cavaliers sur des tronçons. Accessibilité PMR dès que possible, notamment sur les tronçons aux abords des zones urbanisées)

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est la réhabilitation d'une ancienne voie ferrée fermée et désaffectée en 1968 en une voie verte.

La vocation principale de cet équipement est le développement touristique dans une philosophie de tourisme durable au travers de l'itinérance douce prônée par la charte du Parc national des Cévennes où se situe le projet.

L'équipement servira également de développement des mobilités douces pour des usages locaux dans les bourgs traversés.



4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux concerneront :

- La sécurisation des ouvrages d'art, viaducs, tunnels, aqueducs... : ces travaux ne concernent que des travaux d'entretien des ouvrages d'art avec de la dévégétalisation et des consolidations sur des ouvrages existants.
- La transformation du ballast de la voie ferrée en piste pédestre et cyclable : les rails et traverses ont été déjà enlevés. La surface sera traitée de manière naturelle avec du tout venant compacté.
- L'installation d'équipements de sécurité : garde-corps, éclairage des tunnels, signalisation... : l'installation des garde-corps concerne en particulier les ouvrages d'art avec du renouvellement ou du remplacement de garde-corps disparus sur le même format que ceux historiques.

D'autres éléments de sécurité (type barrières bois ou clôture légère basse agricole) pourront être installées dans les zones plus naturelles.

- L'installation de mobiliers : tables, bancs, poubelles, panneaux informatifs... notamment sur les points d'entrée de la voie verte.

Les travaux seront réalisés en 3 phases par localisation entre 2017 et 2020.

Le projet total se déroulera en 2 projets de travaux :

- le premier pour le traitement du linéaire où l'ancienne plateforme existe encore (objet de la demande)
- un deuxième projet complètera le programme de travaux pour finaliser le traitement complet du linéaire sur les jonctions entre linéaires traités. Sur ces tronçons, la plateforme a disparue et les travaux seront plus importants, mais toujours situés à proximité immédiate de la Route nationale 106 (projet après 2020)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans la phase d'exploitation, la voie verte sera empruntée par des usagers en mobilité douce (piétons, vélos, cheval). Cet équipement permettra des déplacements locaux entre villages voisins (ex : La Salle Prunet / Florac), des promenades avec un usage local autour des bourgs et le développement d'un tourisme d'itinérance à partir des différentes portes d'entrées du parcours repérées (Florac, Sainte Cécile d'Andorge aux extrémités et différents bourgs le long de l'itinéraire).

Les équipements touristiques et publics des communes et des prestataires privés seront utilisés pour répondre aux demandes de services des touristes.

Pour assurer sa pérennité, des travaux d'entretiens courants seront prévus et réalisés par les services municipaux : entretien de la bande de roulement par rebouchage des trous et surveillance et travaux de consolidation des ouvrages d'art si nécessaire.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Avis du Parc national des Cévennes pour soit une sollicitation pour des travaux d'entretiens ou une autorisation de travaux.
- Loi sur l'eau (travaux sur des viaducs au dessus de cours d'eau)
- Evaluation d'incidence pour 2 sites natura 2000 (Tarn, Tarnon, Mimente et ZPS des Cévennes) au titre de la rubrique "Travaux d'entretiens, de réparation, de renforcement des ponts et viaducs ainsi que des travaux dans les tunnels ferroviaires non circulés (hors entretien courant)
- Avis des Monuments historiques

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- longueur totale de la voie verte (en km)	49 km
- largeur moyenne de la plateforme support de la bande de roulement de la voie verte (en m)	3m au maximum + 2 x 1m d'accotements

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 44 ° 19 ' 35 " 7

Lat. 03 ° 35 ' 45 " 2

Point d'arrivée :

Long. 44 ° 15 ' 17 " 7

Lat. 03 ° 58 ' 34 " 4

Communes traversées :

Florac-Trois-Rivières, Cans et Cévennes, Cassagnas, Saint André de Lancize, Saint Privat de Vallongue, Saint Hilaire de Lavit, Saint Michel de Dèze, le Collet de Dèze, Saint Julien des Points, Sainte Cécile d'Andorge.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vallée du Tarnon, Vallée de la Mimente, Montagne du Bouges, Hautes Vallées des Gardons
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Massif central
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc national des Cévennes
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Patrimoine mondial UNESCO : Les Causses et les Cévennes (sur 16km entre Florac et Cassagnas dans le bien inscrit et le reste en zone tampon)) + dans périmètre des 500 m MH de : Maison de la Congrégation à Florac (classé), église à St Privat de Vallongues (inscrit) et Temple du Collet de Dèze (inscrit)

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR Inondation approuvés sur les communes de Florac 3 rivières, Cans et Cévennes, St Michel de Dèze, le Collet de Dèze, Sainte Cécile d'Andorge. Pas d'autres PPR dans les autres communes.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE du bassin versant amont des Gardons et de ses alluvions
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Directive oiseaux : ZPS Les Cévennes (sur 4.2km vers Cassagnas) Directive habitat : ZSC Vallées Tarn, Tarnon et Mimente (sur 16km entre Florac et Cassagnas)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nécessité d'apporter des graves complémentaires pour le cheminement
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux sur plateforme existante. Pour les zones où la plateforme est à recréer ou à élargir, les travaux se situent uniquement zone en bordure de Route Nationale. Pour s'assurer de l'absence d'impacts, un partenariat est mis en place avec les services du Parc national des Cévennes afin d'apporter les points d'attention et précautions nécessaires si besoin.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une évaluation d'incidence Natura 2000 est prévue avec : - sur le site "Tarn Taron Mimente" : l'étude des Chiroptères (reproduction, hibernation / travaux et modifications du bâti) + espèces inféodées aux cours d'eau : Loutre d'Europe, Castor et Ecrevisses à pattes blanches (travaux) + habitats de Saules riverains des cours d'eau et d'Aulnaies-frênaies de bord de cours d'eau. - Pour la "ZPS des Cévennes" : périmètres de quiétude des grands rapaces et espèces protégées

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux nécessiteront la réouverture par débroussaillage de la plateforme existante sur les secteurs où la végétation a recolonisé la plateforme depuis la fermeture de la voie de chemin de fer (une trentaine d'années). Ont été recensés : 2 km de linéaires de débroussaillage léger ou moyen 1,8km de linéaire avec du débroussaillage fort / défrichement
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement des déplacements en mode doux. Le projet n'engendre pas de trafic de véhicules à moteurs.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Eventuels impacts sonores d'engins de chantier lors des travaux. Pas de source de bruits une fois les travaux terminés.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eventuelles vibrations pendant les travaux lors du compactage de la bande de roulement. Le projet n'engendrera plus de vibrations une fois les travaux terminés.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La remise en valeur de la plateforme peut rendre la plateforme plus visible dans le paysage (notamment par débroussaillage) revenant à un paysage connu lors de l'exploitation de la ligne entre 1909 et 1968.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va modifier les activités par un développement du tourisme sur l'ensemble de l'itinéraire.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Concernant les impacts liés aux Zones Natura 2000, une évaluation d'incidence sera réalisée dans tous les cas pour définir les mesures d'évitement ou de réduction d'impact. Des réunions de travail avec le Parc national ont déjà eu lieu pour identifier les zones à enjeux et les premières mesures sur les tunnels pour les chauve-souris (travaux, éclairage) et les viaducs qui surplombent des ruisseaux.

Au-delà de ces zones, le projet ne comporte que peu de gros travaux : installation d'une passerelle au niveau du pont manqué / création d'une plateforme au niveau de la falaise du skite (entre la route nationale et une falaise creusée pour l'élargissement de la RN) / élargissement de la plateforme avec quelques terrassements.

Sur l'ensemble des travaux, un partenariat étroit avec le Parc national et la DDT permet de discuter localement des meilleures solutions techniques à retenir afin de réaliser les travaux avec un moindre impact sur l'environnement.

Enfin d'un point de vue patrimonial, le mobilier (notamment gardes corps) sera prévu pour s'intégrer dans le paysage tout en gardant l'esprit ferroviaire de l'infrastructure existante depuis le début du XXe siècle.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

- le projet consiste sur la très grande majorité du linéaire à des travaux d'entretien et de remise en état de l'infrastructure existante depuis 1909 sans modification substantielle.
- le défrichage nécessaire concerne des zones qui étaient encore ouvertes il y a quelques dizaines d'années.
- le projet est accompagné localement par les services de la DDT Lozère et du Parc national des Cévennes afin de permettre de donner les préconisations nécessaires sur les travaux pour une garantie de préservation de l'environnement et d'une bonne intégration paysagère dans le respect des patrimoines.
- le maître d'ouvrage envisage de mettre en œuvre l'ensemble des mesures d'évitement décrites ci-dessus et l'ensemble des préconisations de l'évaluation d'incidence Natura 2000.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

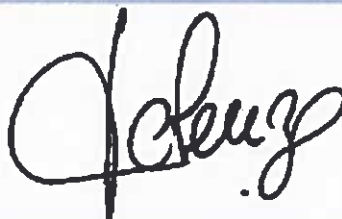
Objet
7 - dossier général de présentation du projet 8 - Notice technique de présentation du projet Sur internet - complément de l'annexe 3, avec photos tous les 50 mètres et photos dans paysages lointains : De Florac à Ste Cécile : https://lozere.maps.arcgis.com/apps/Shortlist/index.html?appid=1f24a7e679e54bf98116907ff90fa28b De Ste Cécile à Florac : https://lozere.maps.arcgis.com/apps/Shortlist/index.html?appid=b5a834844711437cb44db4ca40596388 Autres vues : https://lozere.maps.arcgis.com/apps/Shortlist/index.html?appid=32ffcd9d83a34d39b4986f48cc25f7f9 * En versions réduites si problème d'affichage : De Florac à Ste Cécile: https://arcg.is/1Sn9Ta De Ste Cécile à Florac: https://arcg.is/1K8Tb1 Autres vues: https://arcg.is/0He81

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à SAINT PRIVAT DE VALLONGUE le, 21/06/2017

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le t

